

Formes gouvernementales sous la domination anglaise.

Gouvernement absolu,	Militaire (1760 à 1764).	} Triple gouvernement. Loi martiale. Clause du traité de Paris. Abrogation des lois françaises. Conseil militaire. Prestation du serment du <i>test</i> .
Gouvernement constitutionnel	non responsable (1791 à 1841).	} L'acte constitutionnel. Division du Canada en deux provinces. Triple pouvoir: { Conseil exécutif. Conseil législatif. Chambre élective.
Gouvernement fédératif. (1867 à —).	} L'acte de l'Amérique britannique du Nord.	} Gouvernement fédéral. { Gouverneur-général. Conseil exécutif. Sénat. Chambre des Communes.